

2008/8839 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU 22 MARS 2004 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION DES FESTIVALS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES - SERVICE SPECTACLES VIVANTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association des Festivals a pour objectifs la promotion et la diffusion de la musique instrumentale et lyrique. Dans ce cadre, elle organise chaque année, au mois de décembre, un festival de musique à dominante baroque sous la direction artistique d'Eric Desnoues.

Pour la 25<sup>e</sup> édition, le festival a proposé onze concerts du 14 novembre au 18 décembre 2007, dans la Chapelle de la Trinité, lieu de style baroque particulièrement adapté à la musique ancienne, mais également à la salle Molière, à la Primatiale Saint-Jean et l'Espace Culturel Saint-Marc.

Pour fêter cet anniversaire, l'Association a invité des artistes de renoms et souvent accueillis dans le cadre du festival : William Christie, Denis Raisin-Dadre, Jean Tubéry, Claudio Cavina, Giuliano Carmignola, Pierre Cao, Peter Philips... mais aussi de nouvelles personnalités musicales : Christina Pluhar, Luis Antonio Gonzalez, Boris Satsenko, Ophélie Gaillard, Jérôme Corréas... Ont été entendues des œuvres originales données en première audition mais également de grandes œuvres du répertoire comme l'Orfeo de Monteverdi, la Passion selon Saint-Jean de Bach, le Stabat Mater de Boccherini et le Miserere d'Allegri.

Au cours de la saison 2007/2008, l'Association programmera trois concerts à la Chapelle de la Trinité : le 20 mars 2008 « La Passion selon Saint Jean », le 2 avril 2008 « Stabat Mater » de Boccherini et le 11 juin 2008 « Musique pour la Chapelle Sixtine ».

Parallèlement à ces activités, l'Association des Festivals, forte de son expérience, apporte un soutien artistique à la Société de Musique de Chambre de Lyon grâce à l'intervention d'Eric Desnoues en tant que Directeur Artistique et développera, dès 2008, un cycle de concerts consacré au jazz et aux musiques du monde.

Le projet culturel et artistique de l'Association des Festivals est reconnu par la Ville de Lyon, qui lui apporte une subvention annuelle inscrite au budget primitif (90 000 € pour l'exercice 2008). Ce partenariat s'est concrétisé en 1999 par une convention d'objectifs renouvelée en 2004 jusqu'au 22 mars 2008. Aujourd'hui, la Ville de Lyon, consciente du succès du festival de musique ancienne et soucieux de sa présence artistique à Lyon, souhaite prolonger la convention d'une année et adopter un avenant en conséquence.

L'Association est également soutenue par la Région Rhône-Alpes et d'autres partenaires privés tels que Biomérieux et le Crédit Lyonnais ».

Vu l'avenant à la convention d'objectifs du 22 mars 2004 ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

### **DELIBERE**

1- L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Association des Festivals, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN